• (1125)

Si cela se produit, il faudra consacrer 3 milliards de dollars de plus, chaque année, aux soins de la santé. Pourtant, le gouvernement ne dévoile même pas aux Canadiens combien cela leur coûtera. Il a escamoté la question. Il va jusqu'à refuser de faire sa propre évaluation du coût et de l'incidence de cette mesure sur les soins de la santé. Il ferme les yeux. Il néglige la santé des Canadiens.

Nous avons là l'exemple même du projet de loi qui comporte tant de risques pour la santé et de conséquences graves qu'il aurait dû faire l'objet d'un débat mixte du Comité permanent de la santé et de celui des finances. Les deux comités auraient dû se pencher sur la question. C'était la seule façon de débattre convenablement, à l'étape de l'étude en comité, des préoccupations des Canadiens et Canadiennes au sujet des risques pour la santé.

Si une telle étude avait eu lieu, je suis convaincu que le gouvernement aurait fait siens bon nombre des amendements proposés par la Société canadienne du cancer et par le groupe Action on Smoking and Health, plutôt que de laisser les réformistes en parler à la Chambre, aujourd'hui. Il aurait eu la possibilité de faire ces amendements.

Pour un gouvernement qui se dit attentif aux préoccupations des Canadiens, il prête très peu l'oreille à ce qu'ils ont à dire, par le biais de la Société canadienne du cancer et du groupe Action on Smoking and Health.

Autre grande source de préoccupation, le gouvernement n'a pas précisé quand les taxes sur le tabac seraient à nouveau majorées. Le prix des cigarettes dans trois États frontaliers est maintenant plus élevé qu'au Canada. Les cigarettes, de façon générale, coûtent plus cher qu'au Canada en raison des mesures prises par le gouvernement.

Le gouvernement est conscient de l'effet marqué qu'ont les taxes élevées sur la consommation de tabac. Il est conscient du fait que la surtaxe pour la promotion de la santé va prendre fin dans trois ans. Toutefois, il n'a pas dit aux Canadiens ce qu'il compte faire au bout de ces trois ans. Nous avons proposé un amendement, mais, comme je l'ai dit plus tôt, il a été jugé irrecevable parce que toute mesure prévoyant une hausse de taxes doit venir du ministre lui-même.

Le gouvernement s'engage—t—il à majorer les prix pour qu'ils reviennent à ce qu'ils étaient avant le 8 février 1994 une fois que la surtaxe pour la promotion de la santé prendra fin? Le gouvernement s'engage—t—il à le faire? Le Parti réformiste l'a proposé, mais le conseiller législatif nous a dit que seul le ministre peut proposer une telle mesure. Le Parti réformiste demande respectueusement au ministre de déposer un nouveau projet de loi qui contiendrait cet amendement.

Par égard pour la santé de tous les Canadiens, par égard pour tous ces jeunes qui vont commencer à fumer par suite des mesures prises par le gouvernement, par égard pour ces gens, est-ce que le gouvernement peut dire aux Canadiens aujourd'hui que

Initiatives ministérielles

cette réduction de taxe n'est pas permanente? A-t-il l'intention de majorer les taxes de nouveau? Le gouvernement est-il disposé à dire aux Canadiens que leur santé est plus importante que les intérêts de quelques contrebandiers et fabricants de produits du tabac? Je crois qu'il se doit d'envoyer ce message, de dire aux Canadiens, oui, votre santé est plus importante.

Pour terminer, j'ai une liste de recommandations à formuler au gouvernement concernant les cigarettes et les produits du tabac.

D'abord, nous devons effectuer une évaluation immédiate de l'incidence de ces mesures sur les coûts de santé, et surtout sur les jeunes. Le gouvernement devrait entreprendre une évaluation de l'impact des mesures qu'il a adoptées.

Deuxièmement, nous devons prolonger au-delà des trois ans l'application de la surtaxe pour la promotion de la santé. Cette surtaxe devrait rester en vigueur tant et aussi longtemps que les taxes sur le tabac seront peu élevées. On ne peut logiquement mettre un terme à une mesure et en laisser une autre en vigueur.

Troisièmement, nous devons obliger les fabricants de produits du tabac à absorber la hausse des coûts de santé. Ceux qui tirent des gains de la vente de leurs produits doivent rendre compte de leurs actes et assumer leurs responsabilités.

• (1130)

Quatrièmement, nous devons établir un échéancier pour majorer les taxes sur les cigarettes et les produits du tabac. Il faudrait l'établir dès maintenant. Il faudrait également déposer un amendement pour faire en sorte que les taxes sur le tabac soient majorées. Il faut collaborer avec les Américains, les consulter, discuter avec eux des mesures à prendre pour enrayer conjointement ce problème.

Cinquièmement, nous devons supprimer les échappatoires qui existent au chapitre des taxes d'accise. J'ai déjà expliqué comment le faire, je ne m'étendrai donc pas là-dessus. Toutefois, nous devons supprimer ces échappatoires car il y a des gens qui sauront en tirer profit.

Sixièmement, nous devons appliquer les lois de manière plus rigoureuse afin de mettre un terme à la contrebande est—ouest. La publicité entourant la vente par correspondance n'a toujours pas été interdite. J'ai donné l'exemple d'un garçon de 12 ans qui a acheté des cartouches de cigarettes par la poste.

Septièmement, il faut accroître les amendes imposées pour décourager les gens.

Huitièmement, nous devons interdire la vente des petits paquets de tabac sans fumée. Comme j'ai déjà parlé de cette question et qu'elle a été consignée au compte rendu, je ne m'étendrai pas là-dessus.

Le député d'en face a reconnu que l'amendement que j'ai proposé devrait être mis en oeuvre, mais ce dernier a été rejeté pour vice de forme. Il faudrait interdire la vente de tabac à priser et de tabac à chiquer aux jeunes.